

Procès France Télécom

Le Tribunal Correctionnel de Paris rendra son jugement Ce vendredi 20 décembre à 10 heures

Les organisations syndicales et les associations de victimes
Vous invitent à une conférence de presse, suivie d'un buffet
À la sortie d'audience (vers 12h30)
Hôtel la passerelle
20 Rue Auboin, 92110 Clichy

L'ensemble des organisations signataires de ce communiqué
et leurs avocats pourront répondre à vos questions.

Les fédérations syndicales et syndicats de France Télécom, ainsi que deux associations de victimes, se sont portées parties civiles dans le procès de la crise sociale de 2007-2010, où la direction a mis en œuvre des méthodes particulièrement violentes de harcèlement institutionnalisé, pour supprimer 22 000 emplois en trois ans, « *par la porte ou par la fenêtre* », dicit Didier Lombard, PDG de l'époque.

Le procès de France Télécom et sept de ses anciens dirigeants, dont le PDG de l'époque, s'est déroulé de mai à juillet 2019.

Ce jugement doit être exemplaire car il fera probablement jurisprudence.

Nous espérons une condamnation maximale, pour que les dirigeants d'entreprises tentés par ces méthodes de management sachent désormais qu'ils ne peuvent agir en toute impunité.

Nous attendons aussi des dommages et intérêts conséquents au titre de la réparation des immenses préjudices subis par les salarié-es et fonctionnaires de France Télécom.

Une telle crise sanitaire et sociale peut facilement éclater dans beaucoup d'autres entreprises et administrations, tant la financiarisation de l'économie pousse leurs dirigeants à accroître sans cesse la productivité et la rentabilité à court terme, les salarié-es et fonctionnaires, étant les premiers à en subir les effets négatifs avec des restructurations incessantes, la précarisation et les suppressions massives d'emplois, jusqu'à y perdre leur santé et même leur vie.

Ces choix stratégiques, des milliers de salarié-es les payent aujourd'hui dans leur vie.

Ainsi, nous souhaitons que ce jugement débouche sur une inscription dans la loi, car la crise sociale connue à France Télécom n'est pas un cas isolé dans un monde du travail où il est toujours si difficile de faire reconnaître les victimes du harcèlement patronal.

Associations signataires : ADSPro (Association d'aide aux victimes et aux organisations confrontées aux Suicides et Dépressions professionnels) et FNATH (Association des accidentés de la vie)

Organisations syndicales signataires : CFE-CGC Orange, CFTC, CGT, Solidaires, SUD PTT.